

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA PRESTATION DE PROPRETE DES LOCAUX DU FRAC SUD CITE DE L'ART CONTEMPORAIN

Article L 2123-1 du Code de la commande publique
Articles R 2123-4 à R2123-7 du Code de la commande publique
Article R.2162-1 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande
publique

ACTE D'ENGAGEMENT

Cadre réservé à l'administration

Numéro d'AAPC : procédure adaptée ouverte

Année de publication : 2024

*Utiliser le code marché***Marché n°**

Préambule :

- Le Code de la commande publique

PREMIERE PARTIE**ARTICLE 1 CONTRACTANTS (personne physique ou personne morale)**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières ;

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

- M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Courriel 1

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

- Engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Courriel 2

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

- Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

Désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Courriel 1

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement 2, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DU/DES LOTS

Le présent candidat, candidate pour le ou les lots suivants (cocher la case correspondante) :

Lot 1 : Propreté des locaux du FRAC SUD Cité de l'art contemporain

Lot 2 : Propreté des vitres du FRAC SUD Cité de l'art contemporain

Un seul candidat peut candidater à un ou plusieurs lots.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

ARTICLE 3 : MONTANT DU MARCHÉ

Le marché est traité à prix mixtes :

- à prix global et forfaitaire : pour les prestations récurrentes de nettoyage (locaux et vitrerie) sur la base du montant annuel / mensuel figurant à l'AE et détaillé dans le DPGF du titulaire.
- à prix unitaires (bons de commande) : pour les prestations ponctuelles de nettoyage (locaux et vitrerie) et services associés, sur la base des prix unitaires figurant au bordereau de prix unitaires

Les prix (forfaitaires et unitaires) tiennent compte de toutes sujétions nécessaires à la bonne exécution de la prestation, notamment les frais de déplacement ou de restauration des personnels du titulaire et des intervenants tiers nécessaires à l'exécution des prestations, des tenues et de leur entretien, de l'encadrement de la prestation, de la gestion des absences et de la présence du personnel demandé les jours et heures indiqués au C.C.P ou dans les bons de commande.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est celui en vigueur au moment de l'exécution de la prestation, objet du présent marché.

Le titulaire s'engage en outre à faire profiter la Personne Publique **des rabais exceptionnels consentis dans le cadre d'action promotionnelle.**

Le Bordereau des Prix Unitaires est constitué des références et tarifs les plus représentatives de la commande publique effectuée sur ce segment d'achats, permettant ainsi de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Il ne présente aucun caractère d'exhaustivité quant à l'exécution financière dudit marché. Le bordereau de prix unitaires pourra ainsi être complété par des devis supplémentaires assimilables à des bordereaux de prix supplémentaires à la condition qu'ils soient signés

par le pouvoir adjudicateur lui ayant notifié le marché ou un représentant dûment habilité et qu'ils mentionnent le nom du marché.

Montants du prix global et forfaitaire prestations récurrentes de propreté (cf. DPGF fourni par le candidat)

Les candidats devront répondre à l'offre de base décrite au CCP et à l'acte d'engagement. Conformément à l'article R.2151-9 du Code de la Commande publique, une variante imposée est soumise à réponse du candidat en sus de l'offre de base décrite au CCP et à l'acte d'engagement. La réponse à la variante imposée a donc un caractère obligatoire. La non-réponse à cette variante entrainera l'élimination du candidat pour cause d'irrégularité de l'offre. Le FRAC SUD Cité de l'art contemporain se réserve le droit de retenir en choix final l'offre de base ou la variante isolément. Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Le dispositif à chiffrer au DPGF est le suivant :

- **OFFRE DE BASE :**
 - Lot 1 : Propreté des locaux du Frac Sud
 - Lot 2 : Propreté de la vitrerie du Frac Sud

TARIFICATION DE L'OFFRE DE BASE

LOT 1 : Propreté des locaux

	Montant en € HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant en € TTC
Montant annuel				
Montant mensuel (1/12 ^{ème} du montant annuel)				

LOT 2 : Propreté des vitres

	Montant en € HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant en € TTC
Montant annuel				
Montant mensuel (1/12 ^{ème} du montant annuel)				

▪ **VARIANTE IMPOSEE :**

- Lot 1 : Propreté des locaux du Frac et de l'espace restaurant du Frac
- Lot 2 : Propreté de la vitrerie du Frac et de l'espace restaurant du Frac

TARIFICATION DE LA VARIANTE

Lot 1 : Propreté des locaux Frac + Espace restaurant du Frac

	Montant en € HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant en € TTC
Montant annuel				
Montant mensuel (1/12 ^{ème} du montant annuel)				

Lot 1 : Propreté des vitres Frac + Espace restaurant du Frac

	Montant en € HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant en € TTC
Montant annuel				
Montant mensuel (1/12 ^{ème} du montant annuel)				

Modalités de variation des prix

Les prix sont fermes et non actualisables durant toute la durée du marché.

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché démarre le 19 avril 2024 pour une durée d'une année ferme, reconductible expressément 2 fois maximum sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans.

La date contractuelle de début des prestations est le 20 avril 2024.

ARTICLE 5 : SITUATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE ET DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

A compter de la notification du marché, le titulaire s'engage à fournir au service gestionnaire, tous les 6 mois et jusqu'à échéance du marché, les documents visés à l'article D.8222-5 du code du travail.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements ou de refus de produire les pièces prévues à l'article D.8222-5 du code du travail, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues au présent marché.

La décision de résiliation intervient si le titulaire ne respecte pas son obligation dans un délai d'un mois à compter de la notification d'une mise en demeure.

Si le FRAC SUD Cité de l'art contemporain est informé, par un agent de contrôle, de la situation irrégulière du titulaire au regard des articles L.8221-3 à L.8221-5 du Code du travail, celui-ci encourt, en application de l'article L.8222-6 du code du travail, la résiliation du marché.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

Le FRAC SUD Cité de l'art contemporain se libèrera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit du compte suivant **(joindre également un RIB)** :

Organisme bancaire: _____

Adresse : _____

Au nom de : _____

Code banque: _____

Code guichet: _____

N° compte : _____

Clé RIB : _____

Fait en un seul exemplaire

A,

Le

SIGNATURE ET CACHET DU PRESTATAIRE

(Mention manuscrite " Lu et approuvé ")

DEUXIEME PARTIE**(Réservée au Frac Sud Cité de l'art contemporain)****ARTICLE 8 : REPONSE DE L'ADMINISTRATION**

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant total figurant au Détail du Prix Global et Forfaire accepté par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Le pouvoir adjudicateur fait le choix de retenir :

- L'Offre de base
 La Variante

Montant HT :	Euros
TVA (taux de%) :	Euros
Montant TTC :	Euros
Soit en toutes lettres :	

Le montant total figurant au Bordereau des Prix accepté par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT :	Euros
TVA (taux de%) :	Euros
Montant TTC :	Euros
Soit en toutes lettres :	

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, Madame Muriel ENJALRAN, directrice

**Acceptée la présente soumission pour valoir marché
Fait à Marseille,**

Le

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A

Le